

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 8

Date de révision: 03.02.2011

*** 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****Identificateur de produit****Nom du produit** **hh® WINTERPROTECT****Code du produit** 11200 hth**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation** SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs**Catégorie du produit**

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Emploi de la substance / de la préparation Algicide**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**ARCH WATER PRODUCTS FRANCE
BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE
phone : +33 (0)2 47 23 43 00
fax : +33 (0)2 47 23 12 21

sds-reach.euwater@archchemicals.com

Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

*** 2 Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.



Xn; Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 8

Date de révision: 03.02.2011

Nom du produit **hh® WINTERPROTECT**

(suite de la page 1)



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS09

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver soigneusement après manipulation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 8

Date de révision: 03.02.2011

Nom du produit **hh® WINTERPROTECT**

(suite de la page 2)

vPvB: Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants****Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux**Composants dangereux:**

CAS: 68391-01-5	composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures	10-25%
EINECS: 269-919-4	C R34; Xn R22; N R50 GHS05 Skin Corr. 1B, H314; GHS09 Aquatic Acute 1, H400; GHS07 Acute Tox. 4, H302	
CAS: 64-02-8	éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium	2,5-10%
EINECS: 200-573-9	Xn R22; Xi R41 GHS05 Eye Dam. 1, H318; GHS07 Acute Tox. 4, H302	
CAS: 7664-93-9	acide sulfurique	0,1-2,5%
EINECS: 231-639-5	C R35 GHS05 Skin Corr. 1A, H314	

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*** 4 Premiers secours****Description des premiers secours****Remarques générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.**après contact avec la peau :**

Rincer à l'eau chaude

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15) et consulter un médecin.**après ingestion :**

Consulter immédiatement un médecin.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Indications destinées au médecin :**Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Jet d'eau**Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 8

Date de révision: 03.02.2011

Nom du produit hh® WINTERPROTECT

(suite de la page 3)

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

*** 7 Manipulation et stockage****Manipulation :**NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT
NE PAS DILUER AVANT USAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine**Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire**Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.**Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuel :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire : Ne pas nécessaire.**Protection des mains :**

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 8

Date de révision: 03.02.2011

Nom du produit hh® WINTERPROTECT

(suite de la page 4)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

* 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales.****Aspect:**

Forme :	liquide
Couleur :	jaune clair
Odeur :	caractéristique

valeur du pH à 20°C: 4,5

Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 100°C

Point éclair: non applicable

Température d'inflammation : 470°C

Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa

Densité à 20°C: 1,040 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

Teneur en solvants :

solvants organiques	0,0 %
eau :	80,3 %

Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 8

Date de révision: 03.02.2011

Nom du produit **hh® WINTERPROTECT**

(suite de la page 5)

10 Stabilité et réactivité*Réactivité****Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue**Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**11 Informations toxicologiques****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :****68391-01-5 composés de l'ion ammonium quaternaire,benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures**

Oral LD50 650 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation :**de la peau :** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.**des yeux :** Effet fortement corrosif.**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.**Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques*Toxicité****Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Comportement dans des compartiments de l'environnement :****Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Effets écotoxiques :****Remarque :** Très toxique chez les poissons.**Autres indications écologiques :****Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 8

Date de révision: 03.02.2011

Nom du produit **hh® WINTERPROTECT**

(suite de la page 6)

vPvB: Non applicable.**Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**13 Considérations relatives à l'élimination****Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.***14 Informations relatives au transport****Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):****Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 8 (C3) Matières corrosives.**Indice Kemler :**

80

No ONU

3265

Groupe d'emballage :

III

Note de danger

8

Marquage spécial:

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Nom d'expédition des Nations unies:

3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

Quantités exceptées (EQ):

E1

Quantités limitées (LQ)

LQ7

Code de restriction en tunnels

E

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**Classe IMDG :**

8

No ONU :

3265

Label

8

Groupe d'emballage :

III

No EMS :

F-A,S-B

Polluant marin :

Non

Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 8

Date de révision: 03.02.2011

Nom du produit **hh® WINTERPROTECT**

(suite de la page 7)

Désignation technique exacte :

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-18-alkyldimethyl, chlorides)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**Classe ICAO/IATA :**

8

No ID ONU :

3265

Label

8

Groupe d'emballage :

III

Désignation technique exacte :

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-18-alkyldimethyl, chlorides)

"Règlement type" de l'ONU: UN3265; LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.; 8; III**Dangers pour l'environnement:** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide; Marine Pollutant**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.*** 15 Informations réglementaires****Directive 98/8/CE**

A utiliser de préférence avant : voir date sur emballage

Après rinçage dans l'eau de la piscine cet emballage peut être confié à la filière de recyclage

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Prescriptions nationales :****Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Rubrique(s) ICPE : 1172**Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*** 16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R35 Provoque de graves brûlures.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE

Ce produit n'est pas un détergent c'est un désinfectant (biocide)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2011

Rev. Index : 8

Date de révision: 03.02.2011

Nom du produit **hh® WINTERPROTECT**

(suite de la page 8)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**